



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIIN 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 20 juin 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE METTRE A LA DISPOSITION D'ENEDIS UNE EMPRISE DE TERRAIN COMMUNAL SITUEE LIEUDIT JEAN DE BOUC, EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	Procuration
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	Procuration
GAMECHE Samia	Procuration
VIRZI Antoine	Procuration à compter de la question n° 21
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	Procuration
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	26 jusqu'à la question n° 20 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	07 jusqu'à la question n° 20 puis 08
Absent à la séance	:	02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre de l'enfouissement des lignes HTA (moyenne tension), ENEDIS a sollicité la commune en vue de l'installation d'un poste de transformation électrique et ses accessoires sur une emprise de 25 m², partie de la parcelle communale cadastrée section AN n° 140, située lieudit Jean-de-Bouc, conformément au plan ci-joint.

En compensation, une indemnité unique et forfaitaire de 375 € sera versée à la commune, lors de la signature de l'acte notarié.

L'emplacement prévu se situant à l'angle Sud-Est de la parcelle communale, côté chemin de Jean-de-Bouc et n'étant pas préjudiciable à son utilisation future, je vous propose de m'autoriser à signer la convention ci-annexée, puis l'acte notarié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser ENEDIS à occuper une emprise de 25 m², partie de la parcelle communale cadastrée section AN n° 140, située lieudit Jean de Bouc, conformément au plan ci-annexé, en vue de permettre l'installation d'un poste de transformation électrique et ses accessoires.

ARTICLE 2 : De m'autoriser à signer la convention ci-annexée, puis l'acte notarié devant Maître Jean-Yves RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives y afférent.

ARTICLE 3 : Que tous les frais d'acte seront à la charge d'ENEDIS.

ARTICLE 4 : Que l'indemnité compensatoire d'un montant de 375 euros sera imputée au budget communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 4 JUIL. 2017

AFFICHÉE LE : 4 JUIL. 2017

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 4 JUIL. 2017